

MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 21 AVRIL 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT (arrivée en cours de séance), M. Benoit MARTYN, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Christophe POLIDOR, M. Laurent LE MARQUIS, M. Yann LANCELOT.

Étaient absents excusés : M. Eric RULIER (pouvoir donné à M. Christian EUGENIE), M. Jean-Yves LAURENT (M. Laurent LE MARQUIS), Mme Marie-Hélène LANGLET, M. Grégory NEEL.

Secrétaire de séance : Mme Virginie LE POITTEVIN

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Facture Sécurité GoodDeal pour l'achat d'un système d'alarme destiné aux écoles
- Avenant n°1 à la tranche conditionnelle « accessibilité » (marché église) et notification
- Devis Maurouard : accessibilité du cimetière
- Devis Lapeyre pour la fourniture et la pose de 5 cuisines pour les logements locatifs
- Contrat d'entretien Robine pour la géothermie de la Mairie
- Facture Vimond Matériaux pour l'achat d'une meuleuse
- Devis Giovannon pour la réorganisation du cimetière en vue de l'accessibilité de l'église
- Devis Equipo Cash pour l'achat d'un charriot en inox 3 plateaux destiné à la salle polyvalente

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18h38

Monsieur le Maire fait part aux élus de la mise en garde reçue par la gendarmerie à propos du démarchage à domicile effectué par de faux agents EDF GDF sur le département.

PERSONNEL

Un stagiaire en reconversion professionnelle sera accueilli aux services techniques durant une semaine au mois de mai.

ECOLE

210416-27

Facture Sécurité GoodDeal : achat d'alarmes

Dans le cadre de l'opération « vigipirate », il a été demandé aux communes d'équiper les établissements scolaires de systèmes d'alarme à déclencher en cas d'attaque terroriste.

Une facture de Sécurité GoodDeal, pour l'achat d'une sirène extérieure sans fil et de 8 télécommandes (2 packs de 4), est donc présentée au Conseil Municipal. Elle s'élève à 166.67 € HT, soit 200 € TTC (plus 9 € de frais de livraison).

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Changement d'animateur aux TAP

Un animateur des francas quitte les TAP et sera remplacé par une personne habitant la commune.

MAIRIE

210416-28

Devis e-magnus : module logiciel e-cimetière

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, afin de faciliter la gestion du cimetière, de s'équiper du module e-cimetière compris dans le pack e-magnus. En effet, le logiciel actuellement utilisé date de 2007. Il n'est pas compatible avec le système d'exploitation « windows 7 » qui équipe les nouveaux postes informatiques de la Mairie.

Le proposition commerciale d'e-magnus comprend:

- Le progiciel module graphique
- Les prestations :
 - o Ouverture de compte et prestations à distance
 - o 1 heure de formation à distance
 - o Constitution des données cartographiques
 - o

pour un coût total de 903,00 € HT soit 1083.60 € TTC.

A ce montant, il faut associer le coût annuel (83.16 € HT soit 99.79 € TTC) de la maintenance du module graphique, renouvelable tacitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir la proposition de Berger Levrault.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 205 du BP 2016.

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstentions : 0

210416-29

Contrat d'entretien pour la géothermie

L'entreprise ROBINE, entretient annuellement la pompe à chaleur installée à la Mairie. A cet effet, un contrat est proposé. Conclu pour une période de 1 an à compter du 15 mars 2017, Il sera renouvelé par tacite reconduction. La redevance contractuelle s'élève à 141 € HT, soit 169,20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce contrat et autorise le Maire à le signer. La dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6156 du BP 2016.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

210416-30

Facture Vimond Matériaux : achat de deux meuleuses

Une facture de Vimond Matériaux relative à l'achat d'un lot de deux meuleuses est présentée au Conseil Municipal.

Elle porte sur un montant HT de 115.30 € TTC soit de 138.36 € TTC

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 21578 du BP 2016.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 0

LOGEMENTS LOCATIFS

Informations sur l'avancement des travaux

Monsieur le Maire diffuse des photos de l'avancement des travaux des 5 logements et fait part de malfaçons et de problèmes relationnels qui freinent l'avancement des travaux.

Les clés seront malgré tout remises aux locataires le 1^{er} juillet.

19H05 ENTREE EN SALLE DE MME HUBERT

210416-31

Devis Selca : fourniture et pose de radiateurs dans la salle de bain de l'étage des 4 T3.

Un devis de l'entreprise Selca, est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur des travaux supplémentaires à réaliser dans les 4 T3 : fourniture et pose de radiateurs et de robinets thermostatiques dans la zone salle de bain de l'étage, pour un montant HT de 607,20 € (soit 728.64 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

210416-32

Fourniture et pose de 5 cuisines et de 5 hottes

Suite à une mise en concurrence des magasins Leroy Merlin et Lapeyre pour la fourniture et la pose de 5 cuisines destinées aux logements locatifs communaux, deux devis sont présentés au Conseil Municipal.

La proposition du magasin Lapeyre de la Glacerie étant la mieux-disante, le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à poursuivre avec cette enseigne, pour un montant maximum TTC de 7800 €.

Il autorise également l'achat des 5 hottes de cuisine pour un montant maximum TTC de 1000€.

Les factures correspondantes seront validées lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

210416-33

Devis Giovannon : réorganisation du cimetière pour accessibilité à l'église

Un devis de l'entreprise Giovannon, d'un montant HT de 7 610,36 soit 9 132.43 € TTC, est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur des travaux de réorganisation du cimetière afin de permettre la mise en accessibilité de l'église.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstentions : 1

210416-34

Notification tranche conditionnelle Ent MAUROUARD pour l'accessibilité

Par délibération du 24 juin 2015, le Conseil Municipal a retenu les entreprises les mieux-disantes pour les travaux de réhabilitation, imperméabilité et mise en conformité de l'église.

Les travaux de la tranche ferme étant achevés, le Conseil Municipal valide la tranche conditionnelle proposée par l'entreprise Maurouard, relative au gros œuvre de l'accessibilité pour un montant HT de 5640 € HT soit 6768 € TTC et autorise Monsieur le Maire à la notifier.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstentions : 0

210416-35

Avenant n°1 à la tranche conditionnelle « accessibilité »

Un avenant au marché « travaux de réhabilitation, imperméabilité et mise en conformité de l'église », tranche conditionnelle signé avec l'entreprise Maurouard, est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur les travaux de prolongation du chemin d'accès jusqu'à la porte Sud-Est de l'Eglise, pour un montant HT de 1 221 € (soit 1465.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

210416-36

Devis Maurouard : accessibilité du cimetière

Un devis de l'entreprise Maurouard est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur les travaux d'accessibilité du cimetière :

- Terrassement d'une allée de 88 m² (avec mise en place d'un drain, d'un géotextile, de graviers blancs, ...)
- Diminution d'une sépulture à gauche du futur ossuaire
- Remise en place d'un entourage granit sur semelle béton (pour l'ossuaire)

pour un montant HT de 2051,00 € (soit 2461.20 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2016.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Don de la paroisse à la fondation du patrimoine

Le Conseil Municipal remercie la paroisse Sainte Bernadette pour le don de 500 € qu'elle a accordé à la Fondation du Patrimoine, en faveur des travaux de rénovation de l'église Saint-Barthélémy.

Informations sur la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon

Madame Chantal HUBERT fait un point sur la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, qui arrive à son terme. Une dizaine de tombes sont concernées.

Des concessions de trente ans à titre gratuit ont été accordées aux concessionnaires de sépultures d'enfants, aux fins de régularisation et pour avoir une trace administrative des personnes inhumées et de leur famille.

SALLE POLYVALENTE

210416-37

Facture Equipo Cash : achat d'un chariot en inox

Une facture d'Equipo Cash, d'un montant HT de 113 €, soit 135,60 € TTC est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur l'achat d'un chariot inox, 3 plateaux, destiné à la salle polyvalente.

Commune de HARDINVAST

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2016.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Abstentions : 0

VOIRIE

Travaux chemin du Moulin à Vent

Des entreprises ont été contactées afin d'établir des devis.

Isigny

La procédure de reprise du chemin dans le domaine public de la commune est toujours en cours.

Chasse du Sillet :

Des travaux en régie vont être entrepris pour un montant d'environ 450 €.

FDGDON

27296 captures ont été effectuées dans le département de la Manche en 2015, soit 61 tonnes de nuisibles éliminées par équarissage. Ces opérations visent à limiter les dégâts engendrés par les rongeurs aquatiques fortement nuisibles, en terme environnemental, économique-agricole et sanitaire chez l'homme (leptospirose).

CCDD

Etude pour la commune nouvelle

Une étude va être effectuée afin d'évaluer les enjeux financiers, fiscaux, patrimoniaux d'une commune nouvelle à l'échelle de la CCDD, en sachant qu'un tel projet ne peut être envisagé que si l'unanimité des municipalités est favorable.

Les élus ont donc fait part des sujets qu'ils souhaitent voir étudier avant de prendre une quelconque décision. La liste sera adressée à la CCDD.

Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 mars 2016

Ce document a été envoyé par mail aux conseillers le 18 avril 2016.

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil Communautaire qui s'est réuni le 29 mars 2016. Lors de cette séance, ont été votés :

- les comptes administratifs 2015
- l'affectation des résultats des différents budgets,
- les différents comptes de gestion 2015
- les budgets primitifs 2016
- le remplacement de deux véhicules de services
- lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'agrandissement de la déchetterie communautaire et de sa mise aux normes
- la consultation pour fourniture de conteneurs à déchets à roulettes à destination des foyers et entreprises de la CCDD

Commune de HARDINVAST

- l'engagement d'une réflexion sur la réalisation du programme d'assainissement dénommé « 7^{ème} tranche », (Le Ferrage à Hardinvast est concerné)
-

Compte rendu du Conseil Environnement du 17 mars 2016

Monsieur EUGENIE présente le compte rendu de la réunion du Conseil Environnement du 17 mars 2016.

La conteneurisation des foyers et l'agrandissement de la déchetterie étaient notamment à l'ordre du jour.

ANCIENNE MAIRIE

Avant de lancer des études pour la rénovation de l'ancienne Mairie, des devis ont été demandés afin d'effectuer une recherche de mэрule, d'amiante et de plomb dans le bâtiment.

PLUI

Concertation agricole

Les exploitants agricoles qui n'ont pu assister à la réunion de concertation agricole en date du 3 mars 2016 au siège de la CCDD, doivent passer en Mairie localiser leurs terres sur un plan du cabinet TOPOS.

QUESTIONS DIVERSES

- Bourse aux plantes : samedi 23 avril
- Grilles d'affichage : l'achat et l'installation de grilles d'affichage est envisagé afin d'éviter les affichages sauvages et de mettre en valeur les manifestations communales
- Remerciements

Séance levée à 21h00